

# Entre Rome, Bruxelles et l'Espagne. L'agence ecclésiastique des Pays-Bas et de la Franche-Comté dans la monarchie polycentrique de Philippe II<sup>1</sup>

Between Rome, Brussels and Spain. The Southern Netherlands and Franche-Comté ecclesiastical agency in the Polycentric Monarchy of Philip the 2<sup>nd</sup>

Entre Roma, Bruselas y España. La agencia eclesiástica de los Países Bajos y del Franco Condado en la monarquía policéntrica de Felipe II

---

Julien Régibeau<sup>2</sup>

Doctorant en Histoire des Temps Modernes  
Unité de recherches Transitions, Moyen Âge & première Modernité  
Université de Liège

**Résumé:** L'agence des Pays-Bas et de la Franche-Comté près le Saint-Siège à l'époque de Philippe II a peu rencontré l'intérêt des historiens. Nous pouvons avant tout imputer cela à son manque d'envergure apparent. Soumise à l'ambassadeur de sa Majesté catholique, sa marge de manœuvre la réduit en effet au suivi technique des affaires ecclésiastiques des Pays-Bas et de la Franche-Comté défendues devant la curie romaine. Une analyse des pratiques et des réseaux permet cependant de nuancer cette lecture. À travers les stratégies socio-professionnelles de l'agent Laurent du Blioul, héritées d'un réservoir de pratiques éprouvées, l'institution est capable d'utiliser mais aussi d'entretenir et d'accroître l'influence que la royauté exerce sur la ville. Notre analyse tend ainsi à montrer que le rayonnement de l'agence déborde les seuls intérêts de Bruxelles ; l'agent Laurent du Blioul étant un acteur à part entière de la construction polycentrique de la Monarchie.

**Mots-clés:** L'agence des Pays-Bas et de la Franche-Comté près le Saint-Siège; monarchie polycentrique; Philippe II; Pays-Bas méridionaux; Papauté.

**Abstract:** The Southern Netherlands and Franche-Comté agency in the Holy See at the time of Philip II has not received much attention from historians. Most probably

---

<sup>1</sup> Abréviations: AGR=Archives Générales du Royaume; AGS=Archivo General de Simancas; PA=Papiers de l'Audience; SEG=Secrétairerie d'État et de Guerre.

<sup>2</sup> <https://orcid.org/0000-0003-3300-2638>

it is due to its apparent lack of stature. Indeed, subjected to Philip the 2<sup>nd</sup>'s ambassador in Rome, the agency tasks were limited. It was only able to look after the ecclesiastic affairs of Southern Netherlands and Franche-Comté during the negotiations at the roman curia. However, a strategies and network analysis allows to requalify this reading. Through socio-professional strategies of agent Laurent du Blioul, the institution was able to use, maintain and increase royal influence on the city. Our analysis clearly shows that the agency's standing exceeds Brussel's interest and Laurent du Blioul was a real stakeholder of the polycentric construction of the Monarchía.

**Key words:** Southern Netherlands and Franche-Comté agency in the Holy See; polycentric monarchy; Philip the 2<sup>ND</sup>; Southern Netherlands; Papacy

**Resumen:** El agente de los Países Bajos y del Franco Condado en la Santa Sede en época de Felipe II ha despertado poco interés entre los historiadores hasta este momento. Sin duda, creemos que ello es debido a la aparente falta de relevancia de dicho puesto; sometido al embajador del monarca hispano, su margen de maniobra parecía reducido únicamente al seguimiento técnico y defensa de los asuntos eclesiásticos de los Países Bajos y del Franco Condado ante la curia romana. Sin embargo, una lectura atenta de las prácticas y las redes generadas por dicho agente nos permiten modificar esa lectura inicial. A través de las estrategias socio-profesionales del agente Laurent du Blioul, heredero de prácticas ya llevadas a cabo con anterioridad, la institución fue capaz de acrecentar su influencia en Roma. Nuestro análisis muestra de este modo que el razonamiento y funcionamiento de dicho agente desborda los intereses únicamente de Bruselas, pues podemos considerar que el agente Laurent du Blioul fue un actor que defendió los intereses de toda una monarquía policéntrica.

**Palabras clave:** Agente de los Países Bajos y del Franco Condado ante la Santa Sede; Monarquía Policéntrica; Felipe II; Países Bajos meridionales; Papado

## Introduction

L'agence des Pays-Bas espagnols et de la Franche-Comté près le Saint-Siège à l'époque de Philippe II n'a, jusqu'il y a peu, rencontré l'intérêt des historiens que de manière marginale<sup>3</sup>. Nous pouvons avant tout imputer cela à son manque d'envergure apparent. En effet, elle est, durant une grande partie du XVI<sup>e</sup> siècle, soumise à l'ambassadeur de sa Majesté catholique près le Saint-Siège. La marge de manœuvre de son agent est donc officiellement circonscrite et théoriquement réduite. Les prérogatives de celui-ci le limitent au suivi technique des affaires

---

<sup>3</sup> Antonio J. Díaz Rodríguez, "El sistema de agencias curiales de la Monarquía hispánica en la Roma pontificia", in *Chronica Nova*, 42, (2016), pp. 51-78; Julien Régibeau, "Une légation au cœur des réseaux de la monarchie de Philippe II. La légation des Pays-Bas espagnols près le Saint-Siège au temps de l'agent Laurent du Blioul (1573-1598)", in *Revue Belge de Philologie et d'Histoire*, 92/2, (2014), pp. 365-412; Paul Van Peteghem, "Représentation diplomatique près le Saint-Siège à Rome (1492-1794)", in *Les institutions du gouvernement central des Pays-Bas habsbourgeois*, dirs. Erik Aerts et al., trad. Claude de Moreau de Gerbehaye, (Bruxelles: Archives générales du Royaume, 1995), pp. 142-151.

ecclésiastiques des Pays-Bas et de la Franche-Comté défendues devant la curie romaine.

Une analyse de représentations, des pratiques et des réseaux permet cependant de nuancer une lecture historiographique nationale et dépréciative qui, parce qu'elle juge l'agence sous Philippe II à l'aune des structures institutionnelles qui la précèdent et lui succèdent tout en analysant les effets qu'elle produit dans le seul espace des Pays-Bas, extrait celle-ci d'un cadre culturel déterminé par les nombreuses interactions dynamiques dans lesquelles elle est engagée. En effet, lorsqu'on s'intéresse à la place que l'institution occupe au sein des puissants réseaux de pouvoir que la monarchie, dans sa multiplicité constitutive, entretient durant la seconde moitié du XVI<sup>e</sup> siècle, on constate qu'elle est loin d'être marginalisée. Au contraire, à travers l'action de son agent, elle est capable d'utiliser mais aussi d'entretenir et d'accroître l'influence que la royauté exerce sur la ville. L'emploi que fait l'agence de ces différentes ressources nous empêche par conséquent de l'inscrire dans une certaine décadence politique des Pays-Bas qui serait causée par la Révolte<sup>4</sup>. Cette analyse tend plutôt à montrer que le rayonnement de l'institution et la pratique de ses agents débordent alors les seuls intérêts des Pays-Bas et de la Franche-Comté pour s'intégrer dans le cadre polycentrique de la *Monarchía*, tel qu'il a été théorisé il y a quelques années<sup>5</sup>.

Nous commencerons notre article par une mise en perspective historique qui aura pour but de réinsérer l'agence de Philippe II dans la temporalité longue des services ecclésiastiques entretenus par les souverains successifs des pays de par-deçà et de par-delà auprès de la cour pontificale, depuis le XV<sup>e</sup> siècle jusqu'au XVII<sup>e</sup> siècle. Cette rapide contextualisation devrait nous permettre de mieux saisir les spécificités ainsi que les survivances qui entourent les pratiques de l'agence des Pays-Bas et de la Franche-Comté dans le dernier quart du XVI<sup>e</sup> siècle. Nous nous concentrerons alors sur une figure en particulier ; celle de l'agent Laurent du Blioul, qui dirige l'institution de 1573 à 1598 et sur laquelle nous sommes relativement bien documenté<sup>6</sup>. Laurent du Blioul est un juriste flamand intégré dans les réseaux d'influences habsbourgeois à Rome depuis sa jeunesse. Il est en outre membre d'une dynastie de gens de robe au service de la maison d'Autriche depuis au moins la fin du XV<sup>e</sup> siècle et conserve une mémoire vivace de cette fidélité qui est pour lui un vecteur de prestige et d'ascension sociale. Nous montrerons en quoi ce service implique des liens d'obligations réciproques entre les du Blioul

---

<sup>4</sup> Il s'agit là des conclusions proposées dans Van Peteghem, "Représentation diplomatique", p. 143.

<sup>5</sup> Pedro Cardim, Tamar Herzog, José Javier Ruiz Ibáñez y Gaetano Sabatini (eds.), *Polycentric Monarchies : How did Early Modern Spain and Portugal Achieve and Maintain a Global Hegemony?*, (Eastbourne: Sussex Academic Press, 2012).

<sup>6</sup> Bruxelles, AGR, PA, 169, 337-338, 449, 1453/9 et 10, 1468/10 et 12 et 1475/8. ; Bruxelles, AGR, SEG, 422 et 423. Voir aussi Maurice Van Durme, *Les Archives générales de Simancas et l'histoire de la Belgique (IX<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> siècles)*, 4, deux parties, *Secretaría de Estado, Negociación de Roma (IX<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècles)*, (Bruxelles: Commission royale d'histoire de Belgique, 1973).

et leur souverain. Au-delà des attaches qui relient l'agent à son Prince, nous montrerons également à quel point, durant la première modernité, à Rome en particulier, la fidélité suppose la multiplication des rapports de clientèle. Notre étude devrait nous permettre à terme de voir que la capacité qu'a Laurent du Blioul d'étendre ses réseaux rayonne en retour sur le fonctionnement de l'agence des Pays-Bas et de la Franche-Comté, contribue à augmenter le prestige de tous ceux qui en ont l'usage et construit en acte un modèle spécifique du polycentrisme de la Monarchie, fondé sur des liens de clientèles qui relient Rome, les Pays-Bas et la royauté.

### **Aperçu historique des services ecclésiastiques des Pays-Bas méridionaux auprès de la papauté**

La charge d'agent des Pays-Bas et de Franche-Comté en Rome à l'époque de Philippe II mérite d'être inscrite dans le long cours d'une histoire institutionnelle qui relie les souverains successifs des Pays-Bas à la papauté. Si l'on veut bien y prendre garde, des permanences se donnent en effet à voir dans l'analyse. Depuis la progressive captation, aux XII<sup>e</sup>-XIII<sup>e</sup> siècles, d'une part grandissante des ressources bénéficiales et des prérogatives ecclésiastiques de la *christianitas* par la papauté, nombreuses sont les raisons qui portent villes, seigneurs, prélats, ordres monastiques ou princes à envoyer et entretenir des hommes chargés de négocier toute affaire ecclésiastique qui supposerait l'intervention de la chancellerie, de la chambre apostolique ou des juridictions pontificales<sup>7</sup>. En ce qui concerne les pays de par-deçà et de par-delà, nous savons, qu'au moins à partir de 1424, Philippe le Bon rémunère à Rome des ecclésiastiques, généralement originaires des territoires bourguignons, en tant que *procuratores* ducaux<sup>8</sup>. La charge des *procuratores*, issue du droit romain, est employée dans la pratique bénéficiale romaine à partir du XIII<sup>e</sup> siècle. Elle désigne des officiers spécialistes du droit qui, munis d'un mandat appelé *procuratorium*, ont pour rôle de régler différents services ecclésiastiques auprès du gouvernement pontifical au profit de commanditaires incapables d'effectuer ces démarches par eux-mêmes<sup>9</sup>. La diplomatie ne supposant pas à l'époque la résidence permanente

---

<sup>7</sup> Pour une introduction, voir André Vauchez dir., *Histoire du christianisme des origines à nos jours*, 5, *Apogée de la papauté et expansion de la chrétienté (1054-1274)*, (Paris: Desclée, 1993). En ce qui concerne les territoires aujourd'hui contenus dans la Belgique, voir Edouard de Moreau, *Histoire de l'Église en Belgique*, 3, *L'Église féodale, 1122-1378*, (Bruxelles: Museum lessianum/L'édition universelle SA, 1945), pp. 207-229.

<sup>8</sup> Malte Prietzel, "Procurateurs, agents et alliés. Les réseaux bourguignons à la cour papale au milieu du XV<sup>e</sup> siècle", *Publication du Centre européen d'études bourguignonnes (XIV<sup>e</sup>-XVI<sup>e</sup> s.)*, 49, (2009), pp. 9-21.

<sup>9</sup> Bernard Barbiche, "Les procureurs des rois en France à la cour pontificale d'Avignon", in *Aux origines de l'État moderne. Le fonctionnement administratif de la papauté d'Avignon. Actes de la table ronde organisée par l'École française de Rome avec le concours du CNRS, du Conseil général de Vaucluse et de l'Université d'Avignon, Avignon 23-24 janvier 1988*, (Rome: École française de Rome, 1990), pp. 81-112; Andreas Sohn, "Procuratori tedeschi alla curia romana intorno alla metà del quattrocento", in *Roma capitale (1447-1527)*, dir. Sergio Gensini, (Rome:

de l'envoyé du prince<sup>10</sup>, la présence à Rome, durant de nombreuses années, des procureurs ducaux, permet à ceux-ci de jouir d'une importante liberté d'action et de ressources sociopolitiques non négligeables. Employées au service de stratégies d'autopromotion, ces capacités se révèlent également efficaces pour le service des ducs de Bourgogne et des pontifes romains.

L'historien Malte Prietzel a notamment étudié le cas paradigmatique de Pierre Bogard, procureur ducal dans le troisième quart du xv<sup>e</sup> siècle. Juriste de formation, probablement né dans le Tournaisis, celui-ci est nommé abrégiateur des lettres apostoliques (*litterarum apostolicarum abbreviator*) en 1449 avant de devenir scribe apostolique (*scriptor apostolicarum*) dix ans plus tard, office qui lui confère le privilège d'être compté parmi les familiers du pape. Bon connaisseur du droit et du fonctionnement de la curie romaine, homme de réseau, il obtient en outre le titre de secrétaire honoraire de Philippe le Bon avant d'être employé par le duc comme procureur à la fin des années 1450. La place influente que Pierre Bogard occupe dans les espaces curiaux bourguignons et romains, le lien qu'il incarne entre ces deux univers socioculturels et l'efficacité dont il fait preuve dans la défense des dossiers ecclésiastiques dont il a la charge entraînent ses maîtres à le fidéliser en le gratifiant d'une série de bénéfices en provenance des territoires bourguignons<sup>11</sup>.

L'entretien – peut-être épisodique – de procureurs au service des souverains bourguignons puis habsbourgeois se perpétue de manière similaire jusqu'au début du xvi<sup>e</sup> siècle. La mission et l'influence des hommes qui détiennent cette charge varient bien sûr selon l'activité politique et les revendications ecclésiastiques de leur souverain. Nous pouvons par exemple souligner le cas de Ferry Carondelet, envoyé à Rome par Maximilien et l'archiduc Charles, en 1510. Issu d'une famille de juristes comtois au service des ducs de Bourgogne, archidiacre de l'église Saint-Etienne de Besançon à partir de 1504 et conseiller ecclésiastique et maître des requêtes ordinaires du Grand Conseil de Malines depuis 1508, Ferry Carondelet est, dès le début du siècle, un homme influent de l'entourage de Marguerite d'Autriche. Le 12 mai 1510, il est nommé procureur et solliciteur en cour de Rome et est chargé « des recommandations pour les bénéfices et les prélatures<sup>12</sup>. ». Présent auprès de Jules II au cours de ses campagnes militaires, témoin de la constitution de la Sainte Ligue contre la France de Louis XII, il demande à être déchargé de son poste dès 1511<sup>13</sup> et regagne les Pays-Bas deux ans plus

---

Ministero per i beni culturali e ambientali ufficio centrale per i beni archivistici, 1994), pp. 493-503.

<sup>10</sup> Stéphane Péquignot et Jean-Marie Moeglin, dirs., *Diplomatie et relations internationales au Moyen Âge (IX<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècles)*, (Paris: PUF, 2017).

<sup>11</sup> Prietzel, "Procureurs, agents et alliés", pp. 13-16.

<sup>12</sup> Monod, "Introduction Dépêches de Ferry Carondelet, procureur en cour de Rome (1510-1513)", ed. Léon de la Brière, in *Bulletin Historique et Philologique du Comité de Travaux Historiques et Scientifiques*, 1-2 (1895), p. 97.

<sup>13</sup> "Desqueles choses, Madame, pour m'acquiter vous ay bien voulu advertir affin que cognoiscés en quelz termes sont les choses de par deça. À cause desquelz mesmement qui n'y

tard. Entre-temps, il a obtenu du pape la commende de l'abbaye de Notre-Dame de Montbenoît<sup>14</sup>.

De Ferry Carondelet nous sont parvenues plusieurs lettres que le conseiller envoie à Marguerite d'Autriche durant son séjour romain<sup>15</sup>. Celles-ci témoignent de l'indépendance d'action dont il jouit pour effectuer sa mission. Admis à l'audience pontificale pour le service de la régente, il a accès directement à la personne de Jules II pour traiter des affaires ecclésiastiques des anciens États bourguignons<sup>16</sup>. À cette maîtrise de l'espace de négociation s'ajoute son insertion dans un réseau original de diplomates envoyés par l'empereur Maximilien, l'archiduc Charles et le roi Ferdinand. L'invocation des capacités politiques de ces hommes lors d'affaires particulières se révèle ainsi un puissant levier d'action<sup>17</sup>. Enfin, les courriers de Carondelet démontrent également que celui-ci est chargé par la régente d'une importante mission d'informateur qui reflète l'étendue du regard que le jeune Charles, inséré qu'il est dans un système dynastique qui couvre les intérêts de l'Empire, de l'Autriche, de la Castille, de l'Aragon et des anciens territoires bourguignons, peut alors porter sur la *christianitas*. Peut-être est-ce d'ailleurs là le premier rôle dévolu à la charge du conseiller tant ses lettres ont pour principale caractéristique d'être saturées de nouvelles concernant l'actualité qui mérite d'être transmise à Malines, que cela soit la lutte contre les armées de Louis XII, les négociations de paix, l'état de santé du pape della Rovere ou les réseaux de pouvoir au sein de la cour pontificale.

Cette *praxis* de la charge, marquée par une certaine indépendance d'action ainsi que de vastes prérogatives d'informateur et de négociateur en matière ecclésiastique sont peu à peu modifiées au cours des années 1510-1520. À cette époque en effet, l'archiduc Charles, couronné roi des Espagnes en 1516, hérite des services diplomatiques de son grand-père Ferdinand d'Aragon et de l'intérêt géopolitique que celui-ci porte à la péninsule italienne<sup>18</sup>. Les officiers ecclésiastiques issus des Pays-Bas et de la Franche-Comté entretenus à Rome s'insèrent alors toujours plus dans un vaste système

---

a plus esperance d'accort entre les dits pape et empereur ne vous saroye doresnavant de gueres plus servir par deça et vaudroit autant à ce qui me samble que m'en retornasse [...]" (Bologne, Ferry Carondelet à Marguerite d'Autriche, le 11 mai 1511, Lille, ADN, *sous série [1] B Chambre des comptes de Lille et du Trésor des chartes des comtes de Flandre*, 19016, n.f. Document retranscrit dans "Dépêches de Ferry Carondelet", p. 113)

<sup>14</sup> Daniel Coenen, "Carondelet, Ferry", in *Nouvelle biographie nationale*, 3, (Bruxelles: Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique, 1994), pp. 78-80.

<sup>15</sup> "Dépêches de Ferry Carondelet", pp. 98-134.

<sup>16</sup> « [...] incontinant après la réception de voz premiere lettres ay parlé deux fois ou Pape de par vous de ceste matiere, ensamble presenté voz lettres. » (Bologne, Ferry Carondelet à Marguerite d'Autriche, le 15 novembre 1510, Lille, ADN, *sous série [1] B Chambre des comptes de Lille et du Trésor des chartes des comtes de Flandre*, 18833, 179, édité dans "Dépêches de Ferry Carondelet", p. 103)

<sup>17</sup> *Ibidem*.

<sup>18</sup> Sur la généalogie et l'évolution de l'appareil diplomatique durant les premières années du règne de Charles : Garrett Mattingly, *Renaissance diplomacy* (Boston : Houghton Mifflin, 1955), pp. 156-163; Miguel Ángel Ochoa Brun, *La diplomacia de Carlos V*, (Madrid: Ministerio de Asuntos Exteriores, 2003 [1999]), pp. 33-84.

habsbourgeois dominé par la figure de l'ambassadeur d'Espagne à Rome, issus le plus souvent de la haute noblesse hispanique. Leur marge de manœuvre et leur influence personnelle s'en trouvent amoindries.

Ce nouveau fonctionnement est ensuite systématisé sous le règne de Philippe II. L'historien Antonio J. Díaz Rodríguez a en effet dernièrement montré que, au cours des années 1560-1570, toutes les agences ecclésiastiques de la Monarchie espagnole tendent à s'articuler selon un schéma polycentrique davantage institutionnalisé. Dès cette époque, se structurent ainsi cinq agences territoriales : celle de Naples, de Sicile, de Milan, des Pays-Bas et de la Franche-Comté et des Indes. À celles-ci s'ajoute celle du Portugal en 1583. La nouvelle articulation des différentes charges ecclésiastiques de la Monarchie à Rome au sein d'une architecture en réseau, organisée de manière autonome autour de l'ambassade près le Saint-Siège et d'une agence générale chargée des affaires ecclésiastiques de la Castille, se double de l'usage semble toute systématique de la dénomination d'agent à la place de celle de procureur<sup>19</sup>.

En 1600, la construction mise en place par la monarchie de Philippe II cesse cependant d'être effective en ce qui concerne les Pays-Bas et la Franche-Comté. En effet, la cession, en 1598, de ces territoires à Albert et Isabelle confère au couple archiducal le *jus legationis*<sup>20</sup>, à une époque où la pratique de la diplomatie ordinaire s'est entretemps stabilisée<sup>21</sup>. Ce pouvoir leur permet de nommer un envoyé diplomatique attaché à leur personne dans les cours où sa présence permanente est jugée nécessaire. Les Archiducs se font alors représenter auprès d'Henri IV, Elisabeth et Rodolphe II<sup>22</sup>. Par ailleurs, ils dépêchent également une série de résidents permanents à Rome portant le titre de « résident pour les affaires des Archiducs en cour de Rome<sup>23</sup>. » Malgré la mort d'Albert en 1621 et le retour des Pays-Bas méridionaux dans le giron de la monarchie de Philippe IV, Isabelle, devenue gouvernante au nom de son neveu, continue à entretenir des résidents à la cour de Rome en réponse au maintien d'une nonciature à Bruxelles<sup>24</sup>. Sous les Archiducs, puis sous la

<sup>19</sup> Díaz Rodríguez, "El sistema de agencias curiales", p. 61.

<sup>20</sup> Léon Van der Essen, "Les archiducs Albert et Isabelle et les origines de la Légation belge auprès du Vatican", in *La Revue Latine*, 5, (1922), pp. 41-46.

<sup>21</sup> Lucien Bély et Isabelle Richefort, dirs., *L'invention de la diplomatie. Moyen Âge-temps modernes*, (Paris: PUF, 1998). ; Lucien Bély, *L'art de la paix en Europe. Naissance de la diplomatie moderne. XVI<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècles*, (Paris: PUF, 2007).

<sup>22</sup> Sur la diplomatie des archiducs, on pourra consulter: Philippe Guignet, Claude Bruneel, René Vermeir et Jean-Marie Duvosquel, dirs., *Fidélité politique et rayonnement international des Pays-Bas méridionaux (circa 1600-circa 1630)*, *Revue du Nord*, 90/377, (2008).

<sup>23</sup> Victor Brants, *Jehan Richardot*, (Louvain: Ista, 1891); L. Goemans, "Het Belgisch gezantschap te Rome onder de regering der Aartshertogen, 1600-1633", in *Bijdragen tot de geschiedenis, bijzonderlijk van het aloude Hertogdom Brabant*, 6, (1907), pp. 3-14, 70-82, 145-153, 228-239, 257-279, 403-416 et 524-532; 7, (1908), pp. 66-84, 181-193, 206-212, 255-270, 350-358, 459-473, 505-518 et 574-580; 8, (1909), pp. 5-11, 88-100, 237-254 et 361-378. ; Van der Essen, "archiducs Albert et Isabelle". ; René Vermeir, "The Infanta Isabel Clara Eugenia and the Papal Court (1621-1633)", in *Isabel Clara Eugenia. Female Sovereignty in the Courts of Madrid and Brussels*, dir. Cordula Van Wyhe, (Madrid: Centro de estudios Europa Hispánica; Londres: Paul Holberton, 2011), pp. 332-351.

<sup>24</sup> Vermeir, "Infanta Isabel Clara Eugenia", p. 334.

gouvernance d'Isabelle, la pratique des agents de Sa Majesté près le Saint-Siège cesserait donc tout à fait ou serait insérée dans l'institution des résidents.

L'état actuel des recherches ne permet pas de dire clairement si l'agence ressurgit après le décès d'Isabelle, en 1633. Nous savons qu'à cette date Robert Prats est pressenti par le Conseil privé pour occuper la charge d'agent de Sa Majesté, sous les ordres de l'ambassadeur du roi près le Saint-Siège. Cependant, en 1635, celui-ci n'a toujours pas reçu ses lettres de créances ; ce qui l'a jusque-là empêché d'apparaître officiellement devant le pape et de prendre en charge les affaires pendantes<sup>25</sup>. Seize ans plus tard, en 1651, le Conseil privé intervient à nouveau auprès du roi et de son gouverneur-général, Léopold-Guillaume, afin qu'une agence s'occupant spécifiquement des affaires des Pays-Bas et de la Franche-Comté et payée par l'Etat soit maintenue à Rome. Il invoque, pour appuyer sa supplique, la mémoire de l'institution entretenue à l'époque de Philippe II<sup>26</sup>. Rien n'indique cependant que les conseillers aient été écoutés. Des résultats provisoires semblent plutôt montrer qu'une nouvelle pratique émerge à travers l'utilisation directe et systématique des compétences de l'ambassade du roi ou de l'agence générale de la monarchie<sup>27</sup>. Dans le même ordre d'idée, des sources postérieures à 1633 prouvent que si des agents sont parfois dépêchés à Rome depuis les Pays-Bas ou la Franche-Comté pour régler différentes affaires ecclésiastiques de ces territoires, ils sont rémunérés directement par les prélats qui ont besoin de leurs services plutôt que par la monarchie<sup>28</sup>. De nouvelles recherches méritent cependant d'être effectuées afin d'avoir une idée plus claire de ce changement de paradigme et de ce que cela dit de la place occupée, au XVII<sup>e</sup> siècle, par les Pays-Bas et la Franche-Comté dans les structures habsbourgeoises romaines, et, partant, du rôle que jouent certains des ressortissants émigrés de ces territoires dans la construction polycentrique de la Monarchie.

### **Laurent du Blioul (1573-1598), agent de sa Majesté en Rome**

Après ce tour d'horizon chronologique, centrons-nous sur le cas du fonctionnement de l'agence des Pays-Bas et de la Franche-Comté sous le règne de Philippe II, dans le dernier quart du XVI<sup>e</sup> siècle. Nous l'avons

---

<sup>25</sup> Díaz Rodríguez, "El sistema de agencias curiales", p. 62.

<sup>26</sup> Bruxelles, Consulte du Conseil privé, le 31 octobre 1651, Bruxelles, AGR, *Conseil privé, Recueil de consultes*, 14, 312. Résumé dans *Documents relatifs à la juridiction*, pp. 211-212. A ce sujet, voir Jean Lefèvre, "L'ambassade d'Espagne auprès du Saint-Siège au XVII<sup>e</sup> siècle" in *Bulletin de l'Institut historique belge de Rome*, 17, (1936), pp. 40-41.

<sup>27</sup> Goemans, "Het Belgisch gezantschap", 8, pp. 10-11.

<sup>28</sup> Voir à ce propos la liasse suivante: Bruxelles, AGR, PA, 1453/6. Elle rassemble des sources envoyées de Rome concernant certaines affaires ecclésiastiques des Pays-Bas et de la Franche-Comté défendues entre 1633 et 1691. Plusieurs documents traitent également du paiement des agents par les évêques.



mentionné et la chose est remarquable: l'institution est alors dirigée par un seul et même agent pendant vingt-cinq ans, Laurent du Blioul<sup>29</sup>. Une telle longévité justifie en soi notre choix d'en faire l'analyse ciblée. Cette période donne en effet à voir, de façon privilégiée, la construction et l'entretien continus de réseaux d'influence à travers l'action d'un même officier, dans le but de servir les intérêts socio-professionnels de celui-ci, les besoins du marché ecclésiastique habsbourgeois et le prestige du Prince. Laurent du Blioul évoluant dans l'espace romain durant toute la première partie de la guerre de Quatre-Vingt Ans, étudier ce cas c'est aussi s'interroger sur le champ des possibles qui entoure les stratégies que certaines familles flamandes de juristes, demeurées fidèles à Philippe II et capable de se saisir des ressources qu'offre le polycentrisme de la Monarchie, mettent en place pour se maintenir, voire tenter de gravir les échelons de la reconnaissance sociale.

Laurent du Blioul est le fils d'un autre Laurent du Blioul lui-même agent à Rome sous Charles Quint de 1546 à sa mort, en 1553<sup>30</sup>. Il est également le petit-fils d'un troisième Laurent du Blioul (1455-1542), davantage étudié, qui a été audencier et greffier de l'ordre de la Toison d'Or sous Maximilien, Philippe le Beau et Charles Quint<sup>31</sup>. L'homme qui nous intéresse gagne probablement l'Italie avec sa famille en 1546, suivant son père qui vient d'être nommé agent et procureur à Rome par Charles Quint pour traiter des affaires ecclésiastiques des Pays-Bas. En ce qui concerne sa formation, il a pu être diplômé en droit – peut-être *in utroque iuris*. Une telle instruction serait en effet conforme à la carrière qu'il embrasse durant toute sa vie. En 1573, Philippe II lui concède la charge «d'agent des affaires de par-deçà en Rome». Il justifie son choix auprès du duc d'Albe en invoquant les qualités du nouvel agent et les services rendus par le père de celui-ci au temps de Charles Quint<sup>32</sup>. Durant les neuf premières années de sa charge, du Blioul s'occupe des affaires ecclésiastiques des Pays-Bas et de la Franche-Comté. Sa carrière prend cependant une autre envergure lorsqu'en 1582, il prend la tête de

---

<sup>29</sup> Brants, *Jehan Richardot*, pp. 6 et 10. ; Goemans, "Het Belgisch gezantschap", 8, p. 260; Jean Houssiau, *les Secrétaires du Conseil privé sous Charles Quint et Philippe II (c. 1531-c. 1567)*, (Bruxelles: Anciens Pays et Assemblées d'Etats, 1998), p. 157; Van Durme, *Les Archives générales de Simancas*, 4, deuxième partie, p. 291; Van Peteghem, "Représentation diplomatique", p. 144-145.

<sup>30</sup> Voir notamment Houssiau, *Secrétaires du Conseil privé*, p. 157. Van Durme mentionne ce Laurent du Blioul. D'après lui, il y aurait une partie de sa correspondance avec Marie de Hongrie (en 1552-1553) à Simancas. (Van Durme, *Archives générales de Simancas*, 4, deuxième partie, p. 291).

<sup>31</sup> Catherine Henin, *La charge d'audencier dans les anciens Pays-Bas (1413-1744)*, (Bruxelles: Université Libre de Bruxelles, 2001), pp. 97-98. ; Houssiau, *Secrétaires du Conseil privé*, pp. 151-159; Fortune Koller, *Au service de la Toison d'Or (les officiers)*, (Dison: Imprimerie G. Lelotte, 1971); Julien Régibeau, "Du Blioul (Laurent), 1454 ou 1455-1542", in *Nouvelle biographie de Belgique*, 15, (Bruxelles: Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique, 2016), pp. 123-125; Christiaan Marius Günther Ten Raa, "Laurens du Blioul, heer van Sart, audencier des Keizers", in *Brabants recht dat is ... Opstellen aangeboden aan prof. mr. J.P.A. Coopmans ter gelegenheid van zijn afscheid als hoogleraar Nederlandse rechtsgeschiedenis aan de Katholieke Universiteit Brabant*, (Assen-Maastricht: 1990), pp. 241-250.

<sup>32</sup> Madrid, Philippe II au duc d'Albe, le 23 février 1573, Bruxelles, AGR, PA, 169, 124.

l'agence générale de la Monarchie en succession de Gabriel Robuster, d'abord de manière intérimaire puis officiellement à partir de 1588<sup>33</sup>. Il est à partir de là chargé des affaires ecclésiastiques d'Espagne et des Indes ainsi que de la bulle de la *cruzada*<sup>34</sup>. La détention par du Blioul de ces charges destinée traditionnellement à des hispaniques est un fait remarquable. Comme nous le verrons, l'agent peut mobiliser, de manière circonstancielle, un puissant réseau de patrons pour être finalement choisi. La jouissance de ces nouveaux offices fait de lui un personnage obligé du paysage diplomatique espagnol, dont les compétences de technicien sont régulièrement mises à contribution et dont le prestige ne manque pas de rejaillir sur l'agence des Pays-Bas et de la Franche-Comté, qu'il continue de diriger. Enfin, huit ans plus tard, en 1589, du Blioul reçoit en outre le titre honoraire de secrétaire au Conseil privé des Pays-Bas.

### **Pratiques de l'agence des Pays-Bas et de la Franche-Comté sous Philippe II**

Quelles pratiques professionnelles suppose l'exercice de la charge détenue par Laurent du Blioul ? Quelles spécificités entraîne le fait que l'agence soit alors insérée dans un système dominé par la figure de l'ambassadeur de sa Majesté ? La tâche de Laurent du Blioul est avant tout de préparer les affaires ecclésiastiques qui lui sont confiées, les instruire, veiller au suivi du courrier et informer Bruxelles, au moyen d'une correspondance régulière, des avancements obtenus. Le profil exigé par Philippe II, est celui d'un technicien aux compétences juridiques reconnues. La maîtrise des affaires ecclésiastiques des Pays-Bas, du droit canon, du fonctionnement des institutions curiales romaines et de la teneur des privilèges ecclésiastiques concédés aux souverains des Pays-Bas sont en effet les préalables indispensables pour diriger cette charge. La connaissance du latin, du castillan, du français et de l'italien est aussi une condition importante<sup>35</sup>. De manière générale, ce sont essentiellement les autorités de Bruxelles qui, via des correspondants officiels attachés au Conseil privé, écrivent à du Blioul afin de lui confier une affaire. C'est ensuite à lui d'instruire l'ambassadeur de sa Majesté de tout ce qu'il doit savoir<sup>36</sup>. S'il y a, au cours d'une affaire, des informations supplémentaires à recueillir auprès d'une personne provenant des Pays-Bas méridionaux, c'est à nouveau du Blioul qui se charge d'écrire les courriers et de rassembler la documentation obtenue. Philippe II s'intéresse parfois en personne aux affaires ecclésiastiques entreprises par

<sup>33</sup> Antonio J. Díaz Rodríguez, "El hombre práctico en Roma: familia y méritos en la elección de agentes curiales de la Monarquía hispánica", in *Familias, élites y redes de poder cosmopolitas de la Monarquía hispánica en la edad moderna*, eds. Francisco Sánchez-Montes González, Julián J. Lozano Navarro et Antonio Jiménez Estrella (Granada: Comares, 2016), p. 64.

<sup>34</sup> Van Peteghem, "Représentation diplomatique", p. 145. Sur l'agence générale de la Monarchie, voir Díaz Rodríguez, "El sistema de agencias curiales", pp. 51-78.

<sup>35</sup> Voir Díaz Rodríguez, "El hombre práctico", pp. 57-80.

<sup>36</sup> Rome, Laurent du Blioul à Albert d'Autriche, le 26 avril 1597, Bruxelles, AGR, PA, 437, 366.

son agent, quand il considère que les tractations mettent en jeu sa souveraineté et la sauvegarde de la foi catholique<sup>37</sup>. Mais le roi, veillant à ce que sa volonté soit scrupuleusement observée<sup>38</sup>, s'en remet avant tout à l'ambassadeur, confinant du Blioul à son rôle de conseiller.

Une fois que l'agent s'est occupé de tout le travail de bureau, l'ambassadeur s'empare de l'affaire et entame les négociations proprement dites. Lors des audiences qu'il a avec les membres de la curie ou le pape, son pouvoir et son influence sont déterminants. Il arrive que du Blioul l'accompagne lors de ces entrevues, sa bonne connaissance des dossiers et sa maîtrise du droit peuvent alors s'avérer utiles. Lorsque la négociation porte ses fruits, c'est à nouveau du Blioul qui suit les documents obtenus dans leur cheminement en chancellerie ou en daterie, en veillant notamment au paiement des bulles, à leur obtention et à leur expédition jusqu'à Bruxelles. La Révolte a ruiné bon nombre d'institutions religieuses des Pays-Bas. Par conséquent, les correspondants de l'agent lui demandent régulièrement d'obtenir une grâce, telle que la rémission de la taxe de l'annate<sup>39</sup> ou la gratuité de la rédaction et de l'envoi des documents. Ces requêtes relancent la négociation et il arrive alors que du Blioul reçoive à nouveau l'appui de l'ambassadeur mais également celui du cardinal protecteur voire d'autres cardinaux influents liés à l'Espagne afin de faciliter la négociation.

## **Employer les réseaux de la Monarchie au service de l'agence**

Dans la seconde moitié du XVI<sup>e</sup> siècle, la monarchie de Philippe II dépense de formidables sommes afin d'étendre son réseau de loyauté à l'intérieur du collège des cardinaux<sup>40</sup>. En retour, l'agence des Pays-Bas et de la Franche-

---

<sup>37</sup> Nous trouvons six lettres adressées au roi par du Blioul dans le fonds des papiers de l'Audience que nous avons étudié. Pour avoir une idée plus précise du rythme avec lequel Philippe II et l'agent correspondent et pour connaître les affaires sur lesquelles leurs courriers portent, se reporter à *Documents relatifs à la juridiction des nonces et internonces des Pays-Bas pendant le régime espagnol (1596-1706)*, partie 2, 3 et 4, Joseph Lefèvre, éd., (Rome: Academia Belgica ; Bruxelles: Palais des Académies, 1942).

<sup>38</sup> Madrid, Philippe II à Laurent du Blioul, le 5 mars 1588, Bruxelles, AGR, PA, 194, 22r., dans *Correspondance de Philippe II sur les affaires des Pays-Bas*, partie 2, 3, Jean Lefèvre, éd., (Bruxelles: Palais des Académies, 1956), p. 281.

<sup>39</sup> L'annate est un impôt prélevé par le Saint-Siège à l'occasion de toute collation d'un bénéfice par le pontife (principalement les bénéfices consistoriaux). Cette taxe équivaut théoriquement à une année de revenu généré par le bénéfice. Cependant, Rome a fixé le montant de l'annate pour chaque bénéfice ecclésiastique une bonne fois pour toutes. Cela pose de nombreux problèmes lorsqu'une région est ruinée par la guerre et que les revenus réels sont considérablement plus bas que les montants fixés dans les livres de comptes du Saint-Siège. (Lucien Bély, dir., "Annates", in *Dictionnaire de l'Ancien Régime*, [Paris: PUF, 2006], pp. 63-64 ; Philippe Levillain, dir., "Annates", in *Dictionnaire historique de la papauté*, [Paris: Fayard, 1994], p. 110).

<sup>40</sup> Thomas James Dandelelet, "Spanish Conquest and Colonization at the center of the Old world: The Spanish Nation in the Rome, 1555-1625", in *The Journal of Modern History*, 69/3, (1997), pp. 479-511; Thomas James Dandelelet, *Spanish Rome, 1500-1700*, (New Haven et Londres: Yale University Press, 2001); Enrique García Hernán, "La iglesia de Santiago de los españoles en Roma. Trayectoria de una institución", in *Anthologica annua*, 42, (1995), pp. 297-363;

Comté ne manque pas d'exploiter cette vaste clientèle au sein de la curie. Elle le fait notamment grâce aux initiatives des gouverneurs-généraux Alexandre Farnèse et ensuite Albert d'Autriche qui n'hésitent pas à écrire à certains cardinaux importants et/ou loyaux envers Philippe II pour recommander les affaires que l'agence doit traiter<sup>41</sup>. Les deux hommes sont de proches parents du roi. Ils ont l'un comme l'autre acquis une solide connaissance de la diplomatie romaine. En tant que personnages prédominants de la monarchie, ils font retomber leur puissance politique sur la marge de manœuvre dont l'agence des Pays-Bas dispose ; en retour, l'institution voit s'accroître son efficacité et son prestige. C'est particulièrement vrai en ce qui concerne Alexandre Farnèse. Celui-ci est en effet le neveu du cardinal Farnèse. Surnommé *il Gran cardinale*, ce dernier est considéré par l'historiographie comme l'homme le plus puissant du Sacré Collège durant les années 1570-1580. C'est donc tout naturellement qu'à plusieurs reprises, Laurent du Blioul, qui entretient également des liens de clientèle avec le gouverneur Alexandre Farnèse, a recouru au cardinal Farnèse, pour faciliter efficacement certaines revendications ecclésiastiques des Pays-Bas<sup>42</sup>.

Parmi les jeux d'influence diplomatiques au sein de la ville de Rome, le rôle des cardinaux protecteurs d'État, bien étudié par Olivier Poncet, est, lui aussi, remarquable<sup>43</sup>. En droit, ces prélats sont chargés d'être les relais, au sein du consistoire, des affaires ecclésiastiques de l'État qui leur est assigné. Cependant, dans la pratique, ils outrepassent régulièrement leur statut de

---

Rubén González Cuerva, *Baltasar de Zúñiga. Una encrucijada de la Monarquía hispana (1561-1622)*, (Madrid: Polifemo, 2012), surtout pp. 73-79; Carlos José Hernando Sánchez, coord., *Roma y España. Un crisol de la cultura europea en la edad moderna. Actes du Congrès international de la Real Academia de España à Rome du 8 au 12 mai 2007*, 2 vol., (Madrid: Sociedad Estatal para la Acción Cultural Exterior, 2007).; Michael Jacob Levin, *Agents of Empire. Spanish Ambassadors in Sixteenth-Century Italy*, (New York: Cornell University Press, 2005); Maria-Antonietta Visceglia, *La città rituale, Roma e le sue cerimonie in età moderna*, (Rome: Viella, 2002).; Maria-Antonietta Visceglia, « Vi è stata una « Roma spagnola »? », in *Roma moderna e contemporanea*, 11, (2003), pp. 313-325; Maria-Antonietta Visceglia, éd., *Diplomazia e politica della Spagna a Roma. Figure di ambasciatori*, (Rome: CROMA/Università degli studi Roma Tre, 2007).

<sup>41</sup> Voir par exemple: Bruxelles, Albert d'Autriche à Laurent du Blioul, le 26 mars 1596, Bruxelles, AGR, PA, 437, 323.

<sup>42</sup> « Les lettres qu'il at pleu à Vostre Altesse d'escrire à sa sainteté et Monseigneur l'Illustrissime Cardinal Farnese et l'ambassadeur de sa Majesté Catholique en faveur de Monseigneur les nommees de Malines et Tournay pour obtenir remission des droicts de leurs deposes sont receues. Lesquelles j'espere ayderont beaucoup leurs pretensions. » (Rome, Laurent du Blioul à Alexandre Farnèse, le 20 décembre 1582, Bruxelles, AGR, PA, 437, 3).

<sup>43</sup> Olivier Poncet, "The cardinal-protectors of the crowns in the roman curia during the first half of the seventeenth century: the case of France", in Giovanni Signorotto et Maria-Antonietta Visceglia, *Court and politics in papal Rome, 1492-1700*, (Cambridge: Cambridge University Press, 2002), pp. 158-176.; Olivier Poncet, *La France et le pouvoir pontifical (1595-1661). L'esprit des institutions*, (Rome: école française de Rome, 2011), pp. 269-283.; Josef Wodka, *Zur Geschichte der nationalen Protektorate der Kardinale an der römischen Kurie. Studien zu den Brevenregistern und Brevenkonzepten des 15. Jahrhunderts aus dem Vatikanischen Archiv* (Innsbruck et Leipzig: Fr. Rauch, 1938).

serviteur du Saint-Siège et s'associent à l'ambassadeur de la nation qu'ils sont chargés de protéger pour défendre les intérêts de l'État en question<sup>44</sup>.

Dans le cas des Pays-Bas, l'ambassadeur de Philippe II à Rome ainsi que le gouverneur-général des Pays-Bas sont certainement des acteurs décisifs dans le choix du cardinal protecteur. La décision finale revient toutefois au roi. Le pape, lui, n'est pas invité à participer à la procédure mais son accord tacite est nécessaire afin que l'action du cardinal au sein du consistoire soit efficace. Un tel système de nomination suppose que les cardinaux choisis par le roi pour devenir protecteurs soient désignés parce qu'ils sont fidèles à la monarchie. C'est notamment le cas de Marcantonio Colonna, protecteur des Pays-Bas de 1581 à 1597. Il reçoit l'archevêché de Tarente grâce à l'intercession de Philippe II. De plus, il est, au cours des quatre conclaves des années 1590-1592, l'un des *papabili* de l'Espagne<sup>45</sup>. C'est également le cas de son parent, Ascanio Colonna, cardinal protecteur des Pays-Bas de 1597 à 1608. Celui-ci est éduqué dans la péninsule ibérique et étudie à l'université de Salamanque. Déjà vice-protecteur d'Aragon et de Sicile, il sera par la suite nommé vice-roi d'Aragon et protecteur du royaume de Naples par Philippe III<sup>46</sup>.

Pour rappel, la principale charge institutionnelle du cardinal protecteur est de proposer en consistoire les archevêques, les évêques et les principaux abbés choisis par l'État qu'il défend afin que ceux-ci soient nommés par le pape<sup>47</sup>. Mais dans les faits, le rôle du prélat est loin d'être uniquement administratif. En effet, le cardinal protecteur peut démontrer lui-même qu'il est plus qu'un simple intermédiaire lorsqu'un procès d'information est incomplet ou si le dossier d'un candidat est sujet à différentes revendications. Régulièrement au cours de sa carrière, Laurent du Blioul exploite les compétences et les réseaux de ces cardinaux afin de faciliter les tractations qu'il mène<sup>48</sup>.

---

<sup>44</sup> Paolo Prodi, *Il sovrano pontefice, Un corpo e due anime. La monarchia papale nella prima età moderna*, (Bologne, Il Mulino, 1982), p. 186.

<sup>45</sup> Franca Petrucci, "Colonna, Marcantonio", *Dizionario biografico degli Italiani*, 27, (Rome: Treccani, 1982), pp. 368-371.

<sup>46</sup> Van Durme, "Archives générales de Simancas", 4, deuxième partie, p. 226. – Wodka, "Zur Geschichte der nationalen Protektorate", pp. 87 et 93.

<sup>47</sup> Louis Jadin, "Procès d'information pour la nomination des évêques et abbés des Pays-Bas, de Liège et de Franche-Comté d'après les archives de la Congrégation Consistoriale (1564-1794)", in *Bulletin de l'Institut historique belge de Rome*, 8, (1928), pp. 11-13 et 19-22.

<sup>48</sup> « Ja que pretendez le gratis ou remission de l'annate, [lacune] que n'en faites escrire ung mot au dit sieur ambassadeur, au cardinal Colonna notre protecteur et aultres semblables car pour dire la verité ce sont ceulx la à qui il touche de parler. Pensez-y et faites escrire de bonne encre. » (Rome, Jean Godart à Jacques Blasé, le 12 janvier 1597, Bruxelles, AGR, PA, 437, 362.) Sur la même affaire, voir Bruxelles, Albert d'Autriche au duc de Sessa, le 7 mars 1597, Bruxelles, AGR, PA, 437, 356; Bruxelles, Albert d'Autriche à Laurent du Blioul, le 7 mars 1597, Bruxelles, AGR, PA, 437, 357.

## Réseaux personnels et stratégies d'autopromotion

Laurent du Blioul tire également parti de son réseau personnel. Les relations qu'il développe sont notamment dues aux structures institutionnelles de ses différentes charges. Elles sont en outre favorisées par la durée de sa carrière d'agent à Rome et l'héritage socio-professionnel qu'aura pu lui léguer son père. Sa position contribue à le mettre en contact avec de puissants acteurs de la Monarchie qui, lorsqu'ils veulent reconnaître les qualités de travail de l'agent, deviennent de précieux atouts susceptibles d'augmenter l'efficacité de l'agence des Pays-Bas et de servir les intérêts propres de Laurent du Blioul.

Commençons par le cas de Marguerite de Parme et Antoine Perrenot de Granvelle. Laurent du Blioul trouve en la fille de Charles Quint et le prélat franc-comtois des protecteurs qui favorisent sa carrière à plusieurs reprises. C'est notamment à l'instance de Marguerite que Philippe II concède à du Blioul la charge d'agent des Pays-Bas et de la Franche-Comté en Rome en 1573<sup>49</sup>. Marguerite de Parme utilise également son influence lors de la question de la succession à l'agence générale, pour l'Espagne, les Indes et la *cruzada*. En 1582, elle envoie un courrier au cardinal de Granvelle, alors au service de Philippe II à la cour d'Espagne, afin de favoriser Laurent du Blioul à cette charge<sup>50</sup>. La demande de la duchesse est entendue puisque Granvelle lui répond qu'il a pu recommander du Blioul directement auprès du roi<sup>51</sup>.

Nous serions tenté de voir dans la protection dont Marguerite de Parme et Antoine Perrenot de Granvelle gratifient Laurent du Blioul une conséquence probable des liens politiques et personnels que ces trois personnages entretiennent aussi bien avec les Pays-Bas qu'avec la ville de Rome. En effet, la convergence de leurs parcours favorise non seulement leurs rencontres mais aussi l'apparition d'intérêts compatibles. En favorisant ensemble la carrière de Laurent du Blioul, Marguerite et Granvelle contribuent à augmenter considérablement les ressources de l'agent et, par conséquent, la visibilité de l'institution qu'il dirige. On voit alors apparaître, au sein de l'influence de Philippe II dans la ville, un réseau politique original qui lie tout particulièrement les ressortissants des Pays-Bas aux principales figures de ces mêmes régions.

---

<sup>49</sup> Madrid, Philippe II au duc d'Albe, le 23 février 1573, Bruxelles, AGR, PA, 169, 124.

<sup>50</sup> « Lauro de Blul, residente in Roma, che Vostra Signoria Illustrissima ben conosce merita di esser favorito et avanzato, et però lo raccomando a Vostra Signoria Illustrissima et particolarmente perche Sua Maestà si incarichi li negotii che erano a cura di Robustier». (Namur, Marguerite de Parme à Antoine Perrenot de Granvelle, le 25 janvier 1582, Naples, Archives Farnésiennes à Naples, 1657, dans Antoine Perrenot De Granvelle, *Correspondance du Cardinal de Granvelle 1565-1583*, 9, éd. Charles Piot, (Bruxelles: F. Hayez, 1892), p. 493).

<sup>51</sup> « Je n'ay failly de recommander tres fort Lauro du Blioul et de donner à Sa Majesté particulier advertissement de ses merites. Et à la verité l'on luy fera tort si l'on donne à aultre la charge des sollicitations dont Robuster estoit en charge», (Madrid, Antoine Perrenot de Granvelle à Marguerite de Parme, le 19 mars 1582, Naples, Archives Farnésiennes à Naples, 1735, dans Granvelle, *Correspondance du Cardinal de Granvelle*, 9, pp. 100-101).

Les nombreuses affaires que du Blioul et l'ambassadeur de sa Majesté ont à traiter ensemble, aussi bien pour le service de Bruxelles que pour celui de Madrid, favorisent aussi la création de liens plus étroits. Obtenir la considération et l'appui du plus puissant ambassadeur de la monarchie de Philippe II s'avère être immanquablement un formidable vecteur d'ascension professionnelle pour du Blioul. Né et ayant vécu une partie de sa vie à Rome, l'abbé Brezeno<sup>52</sup> a probablement rencontré Laurent du Blioul avant même d'être nommé à la tête de l'ambassade espagnole en 1579. Il aurait donc eu l'opportunité de suivre le cheminement de la carrière de l'agent. En 1582, c'est en tout cas l'abbé Brezeno qui propose à Philippe II de confier la charge d'agent pour les affaires d'Espagne à Laurent du Blioul<sup>53</sup>. Suite à l'appui de Marguerite de Parme et de Granvelle, dont nous avons parlé précédemment, l'affaire est remise au comte Olivares. Celui-ci doit se rendre à Rome afin de remplacer Brezeno dans sa charge d'ambassadeur. Il pourra donc mieux juger des prétentions et des qualités de l'agent. Après avoir mené son enquête, Olivares envoie un courrier à Madrid dans lequel il se montre lui aussi favorable envers du Blioul et demande au roi de lui confier la charge proposée par Brezeno<sup>54</sup>. Si l'historien Paul Van Peteghem en conclut que « la compétence l'a emporté sur la nationalité en l'occurrence<sup>55</sup> », il est impossible d'ignorer le rôle décisif qu'a joué l'influent réseau de circonstance dont a pu s'entourer du Blioul au profit de sa nomination.

Laurent du Blioul entretient et exploite également d'autres liens sociaux efficaces avec des personnages qui partagent plus ou moins son statut socio-professionnel. Dans la seconde moitié de sa carrière notamment, il est lié étroitement à deux personnages du Conseil privé des Pays-Bas : Jean Froissart et Philippe Prats.

---

<sup>52</sup> Brezeno – ou Bressenio – est issu d'une famille espagnole. Il sert déjà les Habsbourg sous le règne de Charles Quint. Il est nommé commissaire général lors de la campagne de Saint-Quentin. Élevé à la charge de notaire apostolique, il est envoyé par les papes Pie IV et Pie V auprès du grand-duc de Toscane, de février 1565 à juin 1573, en qualité de délégué et nonce. Philippe II l'envoie à son tour à Florence en 1578 avant de l'employer comme agent de son ambassade à Rome de 1579 à 1580. Il est chargé d'affaires de 1581 à 1582 en attendant l'arrivée du comte Olivares. À la même époque, il reçoit, selon la volonté de Philippe II, le diocèse de Vigevano pour lequel il est confirmé en novembre 1582. Il meurt six ans plus tard. (Alfred Baudrillart puis Albert de Meyer et Etienne Van Cauwenbergh, dirs., "Bressenio [Bernardino]", in *Dictionnaire d'Histoire et de Géographie ecclésiastique*, 10, [Paris: Letouzey et Ané, 1938], col. 612-613; Miguel Ángel Ochoa Brun, *La diplomacia de Felipe II*, [Madrid: Ministerio de Asuntos Exteriores, 2000], p. 212; Van Durme, *Les Archives générales de Simancas*, 4, deuxième partie, p. 147.

<sup>53</sup> «Gabriel Robuster, *procurador* et *solicitador* des affaires de Sa Majesté à Rome, étant décédé, Lauro Dublioul, *procurador* des Pays-Bas, que Granvelle connaît, est le plus indiqué à occuper ce poste, du moins si son origine néerlandaise ne s'y oppose pas. », (Rome, l'abbé Brezeno à Philippe II, le 2 octobre 1581, Simancas, AGS, *Segreteria de Estado, Negociación de Roma, Série 2a [Correspondencia]*, 939, 27, dans Van Durme, *Les Archives générales de Simancas*, première partie, p. 188).

<sup>54</sup> Rome, Olivares à Philippe II, le 6 août 1582, Simancas, ags, *Segreteria de Estado, Negociación de Roma, Série 2a (Correspondencia)*, 942, n. f., dans Van Durme, *Les Archives générales de Simancas*, première partie, p. 195.

<sup>55</sup> Van peteghem, "Représentation diplomatique", p. 145.

Jean Froissart, seigneur de Broissia, est un juriste franc-comtois. En 1582, il est envoyé au Conseil privé de Bruxelles où il prend la charge de conseiller et maître aux requêtes<sup>56</sup>. À partir de 1588, Froissart devient un véritable intermédiaire aux Pays-Bas entre l'agent et les différents niveaux de pouvoir de Bruxelles<sup>57</sup>. Mais une fois que le franc-comtois est nommé à la présidence du Parlement de Dole par Philippe II en 1593, Philippe Prats lui succède à la même charge. Prats est secrétaire ordinaire du Conseil privé depuis 1585. Il est envoyé en mission extraordinaire à Rome en 1588 afin de s'acquitter d'un certain nombre d'affaires ecclésiastiques pour le compte du gouvernement et de particuliers<sup>58</sup>. À cette occasion, il rencontre l'agent du Blioul qui lui sert de conseiller et d'adjoint lors de ses tractations<sup>59</sup>. C'est en partie grâce à sa connaissance des institutions romaines et aux rapports personnels qu'il a entretenus avec l'agent qu'il est choisi, parmi les secrétaires du Conseil privé, comme le correspondant officiel de du Blioul à la suite de Froissart<sup>60</sup>.

La rencontre de Prats et de du Blioul à Rome, à la fin des années quatre-vingts, ainsi que leur correspondance soutenue entraînent le développement d'une relation étroite entre les deux hommes. L'agent se sert d'ailleurs à plusieurs reprises de ce contact privilégié présent aux Pays-Bas pour défendre ses intérêts et ceux de sa famille. En 1589 notamment, Prats, revenu de la ville des papes, intercède auprès de Froissart et d'Alexandre Farnèse afin qu'ils donnent un poste de secrétaire à l'Audience à du Blioul. Sa démarche rencontre d'ailleurs le succès escompté<sup>61</sup>.

---

<sup>56</sup> Jean Lefèvre, "Froissart (Jean)", in *Biographie nationale*, 35, (Bruxelles: établissement émile Bruylant, 1970), col. 272-274. ; Michel Prevost, Jean Charles Roman D'Amat et Tributou de Morembert, dirs., "Froissard (Jean)", in *Dictionnaire de Biographie française*, 14, (Paris: Letouzey et Ané, 1979), col. 1337. On peut également consulter les mentions faites au conseiller dans Lucien Febvre, *Philippe II et la Franche-Comté. Etude d'histoire politique, religieuse et sociale*, (Paris: Librairie ancienne Honoré Champion, 1912).

<sup>57</sup> Les archives de l'Audience montrent que Laurent du Blioul fait parvenir au moins vingt-quatre courriers à Froissart en quatre ans, de 1589 à 1593.

<sup>58</sup> Victor Brants, "Prats (Philippe)", in *Biographie nationale*, 18, (Bruxelles: Bruylant-Christophe et Cie, 1905), col. 202-203.; Houssiau, *Secrétaires du Conseil privé*, pp. 317-320 ; Catherine Thomas, *Le personnel du Conseil Privé des Pays-Bas, des archiducs Albert et Isabelle à la mort de Charles II (1598-1700). Dictionnaire prosopographique*, (Bruxelles: Bibliothèque royale de Belgique, 2005), pp. 112-113.

<sup>59</sup> Monsieur de Moriensart à Philippe Prats, Bruxelles, AGR, PA, 437, 65.; Bruxelles, Nicolas Goubille à Philippe Prats, le 26 décembre 1588, Bruxelles, AGR, PA, 437, 66.; Bruxelles, probablement le Conseil privé à Laurent du Blioul, le 24 décembre 1588, Bruxelles, AGR, PA, 437, 70.; Bruxelles, memorial à monsieur le Secretaire Prats pour les affaires du filz du President Richardot, le 25 décembre 1588, Bruxelles, AGR, PA, 437, 74.; Bruxelles, memoire pour Monseigneur le Secretaire Pratz allant à Rome, le 26 décembre 1588, Bruxelles, AGR, PA, 437, 80.

<sup>60</sup> Dans le fonds de l'Audience, nous avons retrouvé quarante et une lettres de du Blioul adressées au secrétaire. C'est près du tiers de l'ensemble des documents envoyés par l'agent à Bruxelles entre 1582 et 1598.

<sup>61</sup> « J'ay prié le Seigneur Secretaire Prats pour mes tres humbles recommandations à la bonne grace de Vostre Seigneurie, la remerciant du bon office qu'il a pleu à icelle de faire avec Monseigneur le Duc de Parme, endroit le Secretarial, [...] j'en remerchie très humblement Son Altesse et en espere la depesche que devra venir commis à Monseigneur l'Ambassadeur pour en recevoir le serment accoustumé. » (Rome, Laurent du Blioul à Jean Froissart, le 7 août 1590, Bruxelles, AGR, PA, 437, 123.)



Laurent du Blioul tire en outre parti de la correspondance qu'il entretient avec Froissart et Prats pour contribuer à l'accroissement de l'influence de Philippe II à Rome. Nous avons vu l'intérêt que l'agent manifeste envers certains cardinaux mais ses recommandations le portent surtout à favoriser la puissance de son roi à des niveaux plus modestes. En 1592 notamment, il écrit que le pape vient de conférer une prébende dans la cité de Lille à Georges Lombart de Lorraine qui est, en même temps que son frère Nicolas, un réviseur de la daterie apostolique. Dans la lettre, du Blioul supplie son correspondant de favoriser l'octroi du placet nécessaire pour que ce Georges Lombart puisse jouir de sa prébende. Il se justifie en disant que celui-ci et son frère sont « bien affectionnés en toutes occasions [...] au service de Sa Majesté »<sup>62</sup>.

### **Une famille au service de la Monarchie**

La carrière juridique constitue le socle sur lequel se bâtissent les stratégies de la famille des du Blioul. Elle est non seulement source de revenus mais également source de reconnaissance sociale. Cette situation a pour effet de lier profondément et durablement l'ensemble des membres de la famille à la monarchie et à ses figures successives. Le 15 janvier 1601, l'épouse de feu Laurent du Blioul ne dit pas autre-chose dans la lettre qu'elle écrit à l'archiduc Albert afin de le remercier pour l'obtention du prieuré de Fontaine-lès-Luxueil au profit de son fils, Guglielmo:

« [...] in memoria di questo beneficio, e li presenti e li posteri di casa mia saranno sempre prontissimi a spargere il sangue in servizio della Serenissima persona sua ogni volta che si degnarà servirse di quelli, come ha fatto delli loro maggiori<sup>63</sup>. »

Assertif, le texte relie le passé et le futur des du Blioul au destin de l'archiduc Albert. Si les forces vitales de la famille sont mises en jeu dans cette forme de cérémonie de l'autosacrifice, la lettre vise aussi et surtout à engager les bonnes grâces du Prince en retour. Elle s'inscrit en effet dans une pratique mémorielle et argumentative qui se diffuse à l'époque archiducal. Il s'agit alors, pour une partie de l'élite des Pays-Bas, d'obtenir la faveur des souverains en insistant sur la fidélité indéfectible de leur lignée envers la Maison d'Autriche, sur l'inscription de leur famille dans le temps immémorial du catholicisme romain ainsi que de la dynastie régnante et, enfin, sur le rappel en creux de la réalité des défections qui ont scandé la Révolte<sup>64</sup>. Entre don et contre-don, la connexion entre les du Blioul et leur souverain ne peut donc s'envisager comme une relation à sens unique. Les Habsbourg profitent

---

<sup>62</sup> Rome, Laurent du Blioul à Jean Froissart, le 18 juillet 1592, Bruxelles, AGR, PA, 437, 194.

<sup>63</sup> Rome, Quintia Prateti à Albert d'Autriche, le 15 janvier 1601, Bruxelles, AGR, PA, 438, 235.

<sup>64</sup> Jasper van der Steen, *Memory Wars in the Low Countries, 1566-1700*, (Leiden/Boston: Brill, 2015), pp. 118-119.

eux aussi de la présence de cette famille dans la cité des papes<sup>65</sup>. Ainsi, dans le cas de la nomination de Laurent à la tête de l'agence des Pays-Bas et de la Franche-Comté en 1573, Philippe II, héritier de pratiques d'avancement qui font la part belle aux liens familiaux et à la fidélisation des élites par le don de bénéfices ecclésiastiques, sait l'avantage qu'il tire de la nomination du fils d'un officier qui a occupé le même poste auparavant. Laurent, élevé au milieu des affaires traitées par son père vingt ans plus tôt, est qualifié pour exercer la même tâche.

Allons plus loin. Cela a été étudié, l'influence de Philippe II à Rome se maintient avant tout grâce à la vaste communauté espagnole multiforme qui marque la ville d'une empreinte étrangère forte et durable. Or, comme l'écrit l'historien Thomas J. Dandeleet, cette communauté est aussi constituée d'un grand nombre de bourgeois<sup>66</sup>. Il est difficile d'établir à quel point une famille comme celle des du Blioul, originaire des Pays-Bas, pouvait être intégrée au sein des diverses *nationes* hispaniques. L'adhésion de Laurent du Blioul à la confrérie romaine de *Santa Maria Dell'Anima*<sup>67</sup> l'insère avant tout dans la communauté flamande<sup>68</sup>. Si les rapports sociaux entre les flamands et les hispaniques à Rome au temps de Philippe II méritent encore d'être étudiés<sup>69</sup>, il n'est de toute façon peut-être pas pertinent d'analyser la place occupée par les du Blioul dans le tissu socio-politique romain sous le seul angle des *nationes*. On peut observer en effet que dans le dernier quart du XVI<sup>e</sup> siècle, la famille de Laurent du Blioul tend plutôt à s'inscrire dans un cadre multi territorial qui transcende le seul rapport avec les Pays-Bas. Tout d'abord,

---

<sup>65</sup> Lucien Faggion et Laure Verdon, dirs., *Le don et le contre-don. Usages et ambiguïtés d'un paradigme anthropologique aux époques médiévale et moderne*, (Aix-en-Provence: Publications de l'Université de Provence, 2010).; Marcel Mauss, *Essai sur le don. Forme et raison de l'échange dans les sociétés archaïques*, (Paris: PUF, 2007 [1925]).; Nathalie Zemon Davis, *Essai sur le don dans la France du XVI<sup>e</sup> siècle*, (Paris: Seuil, 2003).

<sup>66</sup> Lucien Faggion et Laure Verdon, dirs., *Le don et le contre-don. Usages et ambiguïtés d'un paradigme anthropologique aux époques médiévale et moderne*, (Aix-en-Provence: Publications de l'Université de Provence, 2010).; Marcel Mauss, *Essai sur le don. Forme et raison de l'échange dans les sociétés archaïques*, (Paris: PUF, 2007 [1925]).; Nathalie Zemon Davis, *Essai sur le don dans la France du XVI<sup>e</sup> siècle*, (Paris: Seuil, 2003).

<sup>67</sup> *Liber Confraternitatis beatae Marie de Anima Teutonicorum de Urbe quem rerum germanicarum cultoribus offerunt sacerdotes aedis teutonicae B. M. de Anima urbis in anni sacri exeuntis memoriam*, (Rome: ex typographia polyglotta S. C. de Propaganda Fide, 1875), p. 152.

<sup>68</sup> Maurice Vaes, "Les fondations hospitalières flamandes à Rome", dans *Bulletin de l'Institut historique belge de Rome*, 1, (1919), pp. 161-371. Tout récemment, voir: Tobias Daniels, "La chiesa di Santa Maria dell'Anima tra Papato e Impero (secoli XV-XVII)", in Antal Molnár, Giovanni Pizzorusso et Matteo Sanfilippo, dirs., *Chiese e nationes a Roma: dalla Scandinavia ai Balcani. Secoli XV-XVIII*, (Rome : Viella, 2017), pp. 77-96. Sur la dynamique incorporatrice des communautés aux Temps Modernes, voir notamment: Antoine Rouillet, Olivier Spina et Nathalie Szczech, eds., *Trouver sa place. Individus et communautés dans l'Europe moderne*, (Madrid: Casa de Velázquez, 2011).

<sup>69</sup> Un début de réflexion sur les liens unissant les résidents des archiducs à Rome à la colonie flamande de la ville dans Bart De Groof, *Vlaamse wegen leiden naar Rome: schets van de Zuidnederlandse kolonie te Rome in de XVII<sup>e</sup> eeuw*, (Mémoire de licence, KU Leuven, 1986-1987), pp. 120-122. Ajoutons que quelques informations sur la circulation des musiciens entre la communauté flamande et la nation espagnole à Rome sont à trouver dans Emilie Corswarem, "Una nazione ricostruita: musica e feste delle confraternite tedesche e fiamminghe a Roma", in Anne-Madelaine Goulet et Gesa zur Nieden, dirs., *Europäische Musiker in Venedig, Rom, und Neapel. 1650-1750*, (Kassel: Bärenreiter, 2015), pp. 427-443.

Laurent du Blioul épouse une Italienne, Quintia Prateti. Ensuite, les enfants qu'il a d'elle et dont nous avons gardé trace restent à Rome, se mariant et faisant carrière dans la ville tout en multipliant les liens de clientèles. La vie du principal fils et héritier de l'agent, Lorenzo, est un cas particulièrement intéressant pour comprendre les ressources disponibles et les stratégies mises en place par la famille à cette époque. Après avoir décroché son doctorat à l'université de Salamanque, Lorenzo rentre à Rome où il commence une carrière de juriste au sein de la curie romaine. Référendaire de la Signature de Justice en 1593 puis protonotaire apostolique, il reçoit en outre plusieurs prébendes des mains de Philippe II avant que, à la mort de son père en 1598, il soit nommé à son tour à la tête de la légation des Pays-Bas<sup>70</sup>. En réalité, en s'appuyant sur les travaux de Wolfgang Reinhard et de son équipe<sup>71</sup>, il est possible d'affirmer que Laurent et son fils Lorenzo sont avant tout là où ils sont susceptibles de recevoir la faveur du souverain, que celui-ci soit le roi d'Espagne ou le pape. Il est donc moins important d'essayer de déceler en eux des membres à part entière de la *natio* flamande ou espagnole ou bien encore des Romains que de voir en eux – pour faire écho à l'historien Dandelelet – des membres d'une certaine élite bourgeoise qui flirte avec la petite noblesse et qui est attachée au service de Philippe II et au fonctionnement polycentrique de la Monarchie par des liens de clientèle multiples qui définissent la place qu'elle occupe au sein de la politique d'influence des Habsbourg à Rome.

## Conclusions

En fournissant la charge d'agent des Pays-Bas et de la Franche-Comté aux membres de la même famille et en les favorisant également des revenus de différents bénéfices ecclésiastiques, Philippe II s'inscrit dans une pratique de gouvernement dont il est possible de pister les traces tout au long de l'histoire des services ecclésiastiques des Pays-Bas qui officient à Rome, au service des ducs de Bourgogne puis des Habsbourg. En effet, obéissant à une logique de don et de contre-don éprouvée, le roi conserve dans la ville des papes une lignée d'hommes de loi qui lui est acquise et qui maîtrise les mécanismes juridiques de la curie comme les affaires ecclésiastiques traitées par l'agence. Lorsque Laurent du Blioul est agent au service de la Monarchie, ce n'est pas seulement lui qui sert la couronne mais toute une famille qui se fond dans le paysage romain en investissant notamment ses institutions, comme le prouve la carrière de Lorenzo. Au-delà de l'importance de la parenté, le roi peut également profiter du réseau que les charges espagnoles et flamandes de

---

<sup>70</sup> Lorego (?), Lorenzo du Blioul à Albert d'Autriche, le 5 décembre 1598, Bruxelles, AGR, *SEG*, 422, n. f.

<sup>71</sup> Voir entre-autre: Wolfgang Reinhard, "Amici e creature. Micropolitica della curia romana nel XVII secolo", in *Dimensioni. Problemi della Ricerca Storica*, 2, (2001), pp.59 -78.; Wolfgang Reinhard, *Paul v. Borghese (1605-1621): mikropolitische Papstgeschichte*, (Stuttgar : Hiersemann, 2009).

Laurent du Blioul ont permis de former au fil du temps et qui font de celui-ci un serviteur de la Monarchie efficace.

Nous avons voulu dégager, au cours de cet article, l'étendue des ressources sociales, politiques et diplomatiques que Laurent du Blioul mobilise afin de veiller aux intérêts de sa maison, augmenter l'efficacité de l'institution qu'il dirige et défendre le prestige de tous ceux qui ont recours à celle-ci. Originaire des Pays-Bas, héritier d'une tradition juridique familiale érigée en capital social, émigré à Rome, multilingue, engagé dans des logiques d'*inurbamento*<sup>72</sup> et fondant la carrière juridique de son fils sur la proximité du Prince et de la curie romaine : Laurent du Blioul suit une voie professionnelle qui s'inscrit toute entière dans un espace social qui a le polycentrisme de la Monarchie pour horizon stratégique. Alors qu'à la même époque, la Révolte divise les XVII Provinces et mène à la sédition d'une partie de l'élite bourgeoise et nobiliaire, l'agence des Pays-Bas et de la Franche-Comté, quant à elle, insiste emphatiquement sur sa fidélité envers les Habsbourg. Cette volonté performative de s'inscrire dans le long cours de l'histoire dynastique des souverains est doublée de l'usage récurrent des réseaux constitués par la Monarchie. Ces pratiques insèrent l'institution dans une vaste toile d'influences qui dépasse le seul rayon d'action du gouvernement de Bruxelles, entraînant l'agent Laurent du Blioul à devenir à son tour, localement, un acteur et un interprète original de la construction polycentrique de la Monarchie de Philippe II.

---

<sup>72</sup> L'*inurbamento* est le concept employé par la recherche historique italienne afin de comprendre ce phénomène de migration, d'insertion dans la société urbaine locale et de stratégies socio-professionnelles. Voir par exemple: Eleonora Canepari, *Stare in compagnia. Strategie di inurbamento e forme associative nella Roma del Seicento*, (Rome: Rubbettino, 2007).

## Bibliographie:

Anonyme 1875: *Liber Confraternitatis beatae Marie de Anima Teutonicorum de Urbe quem rerum germanicarum cultoribus offerunt sacerdotes aedis teutonicae B. M. de Anima urbis in anni sacri exeuntis memoriam*, (Rome: ex typographia polyglotta S. C. de Propaganda Fide, 1875).

Barbiche 1990: Bernard Barbiche, "Les procureurs des rois en France à la cour pontificale d'Avignon", in *Aux origines de l'État moderne. Le fonctionnement administratif de la papauté d'Avignon. Actes de la table ronde organisée par l'École française de Rome avec le concours du CNRS, du Conseil général de Vaucluse et de l'Université d'Avignon, Avignon 23-24 janvier 1988*, (Rome: École française de Rome, 1990), pp. 81-112.

Baudrillart 1938: Alfred Baudrillart puis Albert de Meyer et Etienne Van Cauwenbergh, dirs., "Bressenio (Bernardino)", in *Dictionnaire d'Histoire et de Géographie ecclésiastique*, 10, (Paris: Letouzey et Ané, 1938), col. 612-613.

Bély 1998: Lucien Bély et Isabelle Richefort, dirs., *L'invention de la diplomatie. Moyen Âge-Temps modernes*, (Paris: PUF, 1998).

Bély 2006: Lucien Bély, dir., "Annates", in *Dictionnaire de l'Ancien Régime*, (Paris: PUF, 2006), pp. 63-64.

Bély 2007: Lucien Bély, *L'art de la paix en Europe. Naissance de la diplomatie moderne. XVI<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècles*, (Paris : PUF, 2007).

Brants 1891: Victor Brants, *Jehan Richardot*, (Louvain: Istas, 1891).

Brants 1905: Victor Brants, "Prats (Philippe)", in *Biographie nationale*, 18, (Bruxelles: Bruylant-Christophe et Cie, 1905), pp. 202-203.

Brière 1895: "Dépêches de Ferry Carondelet, procureur en cour de Rome (1510-1513)", ed. Léon de la Brière, in *Bulletin Historique et Philologique du Comité de Travaux Historiques et Scientifiques*, 1-2, (1895), pp. 98-134.

Canepari 2007: Eleonora Canepari, *Stare in compagnia. Strategie di inurbamento e forme associative nella Roma del Seicento*, (Rome: Rubbettino, 2007).

Cardim, Herzog, Ruiz Ibáñez et Sabatini 2012: Pedro Cardim, Tamar Herzog, José Javier Ruiz Ibáñez y Gaetano Sabatini (eds.), *Polycentric Monarchies: How did Early Modern Spain and Portugal Achieve and Maintain a Global Hegemony?*, (Eastbourn : Sussex Academic Press, 2012).

Coenen 1994: Daniel Coenen, "Carondelet, Ferry", in *Nouvelle biographie nationale*, 3, (Bruxelles: Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique, 1994), pp. 78-80.

Corswarem 2015: Émilie Corswarem, "Una nazione ricostruita : musica e feste delle confraternite tedesche e fiamminghe a Roma", in *Europäische Musiker in Venedig, Rom, und Neapel. 1650-1750*, dirs. Anne-Madeleine Goulet et Gesa zur Nieden, (Kassel: Bärenreiter, 2015), pp. 425-441.

Dandeleet 1997: Thomas J. Dandeleet, "Spanish Conquest and Colonization at the center of the Old world: The Spanish Nation in the Rome, 1555-1625", in *The Journal of Modern History*, 69/3, (1997), pp. 479-511.

Dandeleet 2001: Thomas J. Dandeleet, *Spanish Rome, 1500-1700*, (New Haven; Londres: Yale University Press, 2001).

Daniels 2017: Tobias Daniels, "La chiesa di Santa Maria dell'Anima tra Papato e Impero (secoli xv-xvii)", in Antal Molnár, Giovanni Pizzorusso et Matteo Sanfilippo, dirs, *Chiese e nationes a Roma: dalla Scandinavia ai Balcani. Secoli xv-xviii* (Rome: Viella, 2017), pp. 77-96.

De Groof 1986-1987: Bart De Groof, *Vlaamse wegen leiden naar Rome: schets van de Zuidnederlandse kolonie te Rome in de xvii<sup>e</sup> eeuw*, (Mémoire de licence, KU Leuven, 1986-1987).

De Moreau 1945: Édouard de Moreau, *Histoire de l'église en Belgique, 3, L'église féodale, 1122-1378*, (Bruxelles: Museum lessianum/L'édition universelle SA, 1945).

Díaz Rodríguez, 2016: Antonio J. Díaz Rodríguez, "El hombre práctico en Roma: familia y méritos en la elección de agentes curiales de la Monarquía hispánica", in *Familias, élites y redes de poder cosmopolitas de la Monarquía hispánica en la edad moderna*, eds. Francisco Sánchez-Montes González, Julián J. Lozano Navarro et Antonio Jiménez Estrella, (Granada: Comares, 2016), pp. 57-80.

Díaz Rodríguez 2016: Antonio J. Díaz Rodríguez, "El sistema de agencias curiales de la Monarquía hispánica en la Roma pontificia", in *Chronica Nova*, 42, (2016), pp. 51-78.

Durme 1973: Maurice Van Durme, *Les Archives générales de Simancas et l'histoire de la Belgique (ix<sup>e</sup>-xix<sup>e</sup> siècles)*, 4, deux parties, *Secretaria de Estado, Negociación de Roma (ix<sup>e</sup>-xviii<sup>e</sup> siècles)*, (Bruxelles: Commission royale d'histoire de Belgique, 1973).

Essen 1922: Léon Van der Essen, "Les archiducs Albert et Isabelle et les origines de la Légation belge auprès du Vatican", in *La Revue Latine*, 5 (1922), pp. 41-46.

Faggion et Verdon 2010: Lucien Faggion et Laure Verdon, dirs., *Le don et le contre-don. Usages et ambiguïtés d'un paradigme anthropologique aux époques médiévale et moderne*, (Aix-en-Provence: Publications de l'Université de Provence, 2010).

Fèbvre 1912: Lucien Fèbvre, *Philippe II et la Franche-Comté: étude d'histoire politique, religieuse et sociale*, (Paris: Librairie ancienne Honoré Champion, 1912).

García Hernán 1995: Enrique García Hernán, "La iglesia de Santiago de los españoles en Roma. Trayectoria de una institución", in *Anthologica annua*, 42, (1995), pp. 297-363.

Goemans 1907: L. Goemans, "Het Belgisch gezantschap te Rome onder de regering der Aartshertogen, 1600-1633", in *Bijdragen tot de geschiedenis, bijzonderlijk van het aloude Hertogdom Brabant*, 6, (1907), pp. 3-14, 70-82, 145-153, 228-239, 257-279, 403-416 et 524-532; 7, (1908), pp. 66-84, 181-193, 206-212, 255-270, 350-358, 459-473, 505-518 et 574-580; 8, (1909), pp. 5-11, 88-100, 237-254 et 361-378.

González Cuerva 2012: Rubén González Cuerva, *Baltasar de Zúñiga. Una encrucijada de la Monarquía hispana (1561-1622)*, (Madrid: Polifemo, 2012).

Guignet 2008: Philippe Guignet, Claude Bruneel, René Vermeir et Jean-Marie Duvosquel, dirs., *Fidélité politique et rayonnement international des Pays-Bas méridionaux (circa 1600-circa 1630)*, *Revue du Nord*, 90/377, (2008).

Henin 2001: Catherine Henin, *La charge d'audiencier dans les anciens Pays-Bas (1413-1744)*, (Bruxelles: Université Libre de Bruxelles, 2001).

Hernando Sánchez 1997: Carlos José Hernando Sánchez, dir., *Roma y España Un crisol de la cultura europea en la edad moderna. Actes du Congrès international célébré au sein de la Real Academia de España à Rome du 8 au 12 mai 2007*, 2 vol., (Madrid: Sociedad Estatal para la Acción Cultural Exterior, 2007).

Houssiau 1998: Jean Houssiau, *les Secrétaires du Conseil privé sous Charles Quint et Philippe II (c. 1531-c. 1567)*, (Bruxelles: Anciens Pays et Assemblées d'Etats, 1998).

Jadin 1928: Louis Jadin, "Procès d'information pour la nomination des évêques et abbés des Pays-Bas, de Liège et de Franche-Comté d'après les

archives de la Congrégation Consistoriale (1564-1794)", in *Bulletin de l'Institut historique belge de Rome*, 8, (1928).

Koller 1971: Fortune Koller, *Au service de la Toison d'Or (les officiers)*, (Dison [Belgique]: Impr. G. Lelotte, 1971).

Lefèvre 1936: Jean Lefèvre, "L'ambassade d'Espagne auprès du Saint-Siège au XVII<sup>e</sup> siècle" in *Bulletin de l'Institut historique belge de Rome*, 17, (1936), pp. 5-56.

Lefèvre 1942: *Documents relatifs à la juridiction des nonces et internonces des*

*Pays-Bas pendant le régime espagnol (1596-1706)*, ed. Joseph Lefèvre, (Rome: Academia Belgica; Bruxelles: Palais des Académies, 1942).

Lefèvre 1956: *Correspondance de Philippe II sur les affaires des Pays-Bas*, partie 2, 3, éd. Jean Lefèvre, (Bruxelles: Palais des Académies, 1956).

Lefèvre 1970: Jean Lefèvre, "Froissart (Jean)", in *Biographie nationale*, 35, (Bruxelles: établissement Émile Bruylant, 1970), pp. 272-274.

Levillain 1994: Philippe Levillain, dir., "Annates", in *Dictionnaire historique de la papauté*, (Paris: Fayard, 1994), p. 110.

Levin 2005: Michael Jacob Levin, *Agents of Empire. Spanish Ambassadors in Sixteenth-Century Italy*, (New York: Cornell University Press, 2005).

Mattingly 1955: Garrett Mattingly, *Renaissance diplomacy*, (Boston: Houghton Mifflin, 1955).

Mauss 2007: Marcel Mauss, *Essai sur le don. Forme et raison de l'échange dans les sociétés archaïques*, (Paris: PUF, 2007 [1925]).

Ochoa Brun 1999: Miguel Ángel Ochoa Brun, *La diplomacia de Carlos V*, (Madrid: Ministerio de Asuntos Exteriores, 2003 [1999]).

Ochoa Brun 2000: Miguel Ángel Ochoa Brun, *La diplomacia de Felipe II*, (Madrid: Ministerio de Asuntos Exteriores, 2000).

Péquignot 2017: Stéphane Péquignot et Jean-Marie Moeglin, eds., *Diplomatie et relations internationales au Moyen Age (IX<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècle)*, (Paris: PUF, 2017).

Peteghem 1995: Paul Van Peteghem, "Représentation diplomatique près le Saint Siège à Rome (1492-1794)", in *Les institutions du gouvernement central des Pays-Bas habsbourgeois*, dirs. Erik Aerts et al., trad. Claude de



Moreau de Gerbehaye, (Bruxelles: Archives générales du Royaume, 1995), pp. 142-151.

Petrucci 1982: Franca Petrucci, "Colonna, Marcantonio", *Dizionario biografico degli Italiani*, 27, (Rome: Treccani, 1982), pp. 368-371.

Piot 1892: Antoine Perrenot De Granvelle, *Correspondance du Cardinal de Granvelle 1565-1583*, 9, éd. Charles Piot, (Bruxelles: F. Hayez, 1892).

Poncet 2002: Olivier Poncet, "The cardinal-protectors of the crowns in the roman curia during the first half of the seventeenth century: the case of France", in Giovanni Signorotto et Maria-Antonietta Visceglia, *Court and politics in papal Rome, 1492-1700*, (Cambridge: Cambridge University Press, 2002), pp. 158-176.

Poncet 2011: Olivier Poncet, *La France et le pouvoir pontifical (1595-1661). L'esprit des institutions*, (Rome: École française de Rome, 2011).

Prevost 1979: Michel Prevost, Roman D'Amat et Henri Tribout de Morembert, dirs., "Froissard (Jean)", in *Dictionnaire de Biographie française*, 14, (Paris: Letouzey et Ané, 1979), p. 1337.

Prietzl 2009: Malte Prietzl, « Procureurs, agents et alliés. Les réseaux bourguignons à la cour papale au milieu du xv<sup>e</sup> siècle », *Publication du Centre européen d'études bourguignonnes (xiv<sup>e</sup>-xvi<sup>e</sup> s.)*, 49, (2009), pp. 9-21.

Prodi 1982: Paolo Prodi, *Il sovrano pontefice. Un corpo e due anime, la monarchia papale nella prima età Moderna*, (Bologne: Il Mulino, 1982), pp. 295-344.

Régibeau 2014: Julien Régibeau, « Une légation au cœur des réseaux de la monarchie de Philippe II. La légation des Pays-Bas espagnols près le Saint-Siège au temps de l'agent Laurent du Blioul (1573-1598) », *Revue Belge de Philologie et d'Histoire*, 92/2, (2014), pp. 365-412.

Régibeau 2016: Julien Régibeau, "Du Blioul (Laurent), 1454 ou 1455-1542", in *Nouvelle biographie de Belgique*, 15, (Bruxelles: Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique, 2016), pp. 123-125.

Reinhard 2001: Wolfgang Reinhard, "Amici e creature. Micropolitica della curia romana nel xvii secolo", in *Dimensioni. Problemi della Ricerca Storica*, 2, (2001), pp. 59-78.

Reinhard 2009: Wolfgang Reinhard, *Paul v. Borghese (1605-1621): Papstgeschichte*, (Stuttgart: Hiersemann, 2009).

Roullet 2011: Antoine Roullet, Olivier Spina et Nathalie Szczech, éd.s., *Trouver sa place. Individus et communautés dans l'Europe moderne*, (Madrid: Casa de Velázquez, 2011).

Sohn 1994: Andreas Sohn, "Procuratori tedeschi alla curia romana intorno alla metà del quattrocento", in *Roma capitale (1447-1527)*, dir. Sergio Gensini, (Roma: Ministero per i beni culturali e ambientali ufficio centrale per i beni archivistici, 1994), pp. 493-503.

Steen 2015: Jasper Van der Steen, *Memory Wars in the Low Countries, 1566-1700*, (Leiden/Boston: Brill, 2015).

Ten Raa 1990: Christiaan Marius Günther Ten Raa, "Laurens du Blioul, heer van Sart, audiëncier des Keizers", in *Brabants recht dat is ... Opstellen aangeboden aan prof. mr. J.P.A. Coopmans ter gelegenheid van zijn afscheid als hoogleraar Nederlandse rechtsgeschiedenis aan de Katholieke Universiteit Brabant*, (Assen-Maastricht: 1990), pp. 241-250.

Thomas 2014: Catherine Thomas, *Le visage humain de l'administration. Les grands commis du gouvernement central des Pays-Bas espagnols (1598-1700)*, (Bruxelles: Académie royale de Belgique, 2014).

Vaes 1919: Maurice Vaes, "Les fondations hospitalières flamandes à Rome", dans *Bulletin de l'Institut historique belge de Rome*, 1, (1919), pp. 161-371.

Vauchez 1993: André Vauchez dir., *Histoire du christianisme des origines à nos jours*, 5, *Apogée de la papauté et expansion de la chrétienté (1054-1274)*, (Paris: Desclée, 1993).

Vermeir 2011: René Vermeir, « The Infanta Isabel Clara Eugenia and the Papal Court (1621-1633) », in *Isabel Clara Eugenia. Female Sovereignty in the Courts of Madrid and Brussels*, dir. Cordula Van Wyhe, (Madrid: Centro de estudios Europa Hispánica; Londres: Paul Holberton, 2011), pp. 332-351.

Visceglia 2002: Maria-Antonietta Visceglia, *La città rituale, Roma e le sue cerimonie in età moderna*, (Rome: Viella, 2002).

Visceglia 2003: Maria-Antonietta Visceglia, "Vi è stata una "Roma spagnola" ?", in *Roma moderna e contemporanea*, 11, (2003), pp. 313-325.

Visceglia 2007: Maria-Antonietta Visceglia, dir., *Diplomazia e politica della Spagna a Roma. Figure di Ambasciatori*, (Roma: Croma/Università degli studi Roma Tre, 2007).

Wodka 1938: Josef Wodka, *Zur Geschichte der nationalen Protektorate der Kardinale an der römischen Kurie. Studien zu den Brevensregistern und*

*Brevenkonzepten des 15. Jahrhunderts aus dem Vatikanischen Archiv,*  
(Innsbruck et Leipzig: Fr. Rauch, 1938).

Zemon Davis 2003: Nathalie Zemon Davis, *Essai sur le don dans la France  
du XVI<sup>e</sup> siècle,* (Paris: Seuil, 2003).

